

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1929

Artikel: Christoph Blocher, épouvantail à demandeurs d'asile?
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

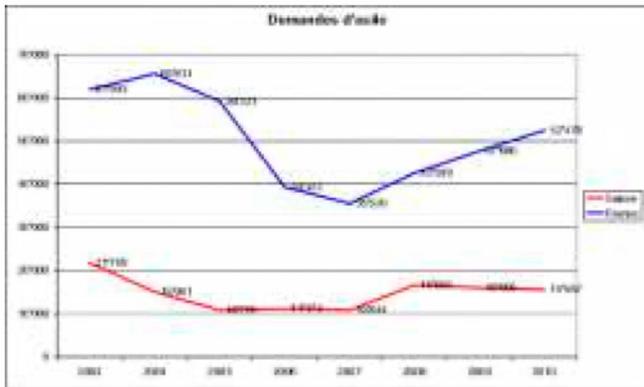
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Christoph Blocher, épouvantail à demandeurs d'asile?

Pierre Imhof • 19 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18776>



Non, sa présence au gouvernement n'a pas diminué le nombre de requérants

L'UDC n'aime pas que l'efficacité gouvernementale de son champion, le vice-président de l'UDC et ancien conseiller fédéral Christoph Blocher, soit remise en question.

Dans le domaine de l'asile, par exemple, il lui est souvent reproché d'être le seul chef du département fédéral de justice et police à n'avoir signé aucun accord de réadmission destiné à faciliter le renvoi des étrangers dans leur pays d'origine. Et chaque membre de l'UDC interrogé à ce sujet de donner la même réponse préparée par le service de presse du parti: sous son ère, de 2004 à 2007, le nombre de demandes d'asile a baissé de 15'000 par an à environ 10'000 à 11'000, alors qu'elles ont passé à plus de 16'000 après son départ. Il était efficace et celles qui lui ont succédé sont laxistes. Point final de la démonstration.

Les chiffres sont justes. Mais il est difficile de croire que les demandeurs d'asile potentiels sont influencés par le conseiller fédéral en charge du dossier; et que des mesures simples permettent au chef d'influencer aussi facilement

le nombre de demandes déposées.

Il y a d'autres manières d'interpréter ces chiffres.

A supposer que le conseiller fédéral en charge du dossier ait une influence sur le nombre de demandes, c'est essentiellement par la législation qu'il a contribué à mettre en place. Or qu'a fait Christoph Blocher? Il a fait passer au Parlement un durcissement de la loi sur l'asile et des conditions d'assistance pour les déboutés, une réforme entrée en vigueur en 2008 et 2009... Le nombre de demandes aurait donc logiquement dû baisser depuis cette date, alors que c'est l'inverse qui s'est produit.

Mais entre-temps le chef du DFJP avait démantelé une partie de l'Office fédéral des migrations et baissé le financement en faveur des cantons, en les incitant à diminuer leurs capacités d'accueil afin de les limiter à ce qui était nécessaire pour traiter 10'000 demandes par an. La Confédération était censée héberger le surplus, avec l'aide de l'armée, un projet qui n'a jamais vu le jour. A la hausse suivante, chacun était bien mal préparé et les financements supprimés ont dû être rétablis.

La vérité, c'est qu'une baisse du nombre de demandes d'asile a été observée dans toute l'Europe à partir de 2004 et qu'une hausse s'est produite dès 2008... La présence de Blocher au Conseil fédéral de 2004 à 2007 n'y est pour rien.

On constate d'ailleurs en comparant la Suisse à la France que le nombre de demandes continue d'augmenter en 2009 et en 2010 chez nos voisins, alors qu'il se stabilise en Suisse, malgré la retraite forcée du Zurichois.